



FRAIS DE DÉPLACEMENT DU TITULAIRE D'EMPLOI SUPÉRIEUR AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2017-2018 — AU QUÉBEC

Diffusion en application de l'article 4, par. 17 et 18 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} avril-30 juin 2017

Nom / Fonction	Date de début / fin	Ville / Municipalité	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
								Montant	Description
John Zeppetelli, Directeur général et conservateur en chef	24-04-2017	Québec	Étude des crédits au Conseil législatif	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	s. o.	s. o.